



Extrait du Registre des délibérations du 6 février 2025

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 18 février 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 janvier 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 69 (396 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 396 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 6 février 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à La Ronde (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Laetitia REMETTER; Angliers : Didier TAUPIN; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA; *Ferrières : Jenny MORTAGNE*; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX; *La Laigne : Thierry BOUCARD*; Longèves : Bruno FERRET; *Marans : Romuald QUIRION*; Nuaille d'Aunis : Emilie PORTAIS; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Amuré : Francette HERAULT; Arçais : Christian GRONDEIN; Bessines : Alain LUSSEULT; Le Bourdet : Clément COHEN; *Coulon : Anne-Sophie GUICHET*; *Epannes : Isabelle GAUTIER*; Magné : Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE; *Saint Hilaire la Palud : François BONNET*; Saint Symphorien : David ROUGER; Sansais : Arnaud VIGER; *Val-du-Mignon : Monique GRATALOUP*; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; Bouillé Courdault : Cécile PERNOIS; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC; *Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS*; *Champagné-les-Marais : Natacha MORIN*; *Curzon : Boris RIMBERT*; *Damvix : Yannick MOREAU*; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD; Lairoux : Pierre CHABOT; Liez : Noël ROBIN; *Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER*; *Luçon : Francis VRIGNAUD*; Maillezais : Annie RINEAU; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD; Le Mazeau : Bernard BORDET; *Montreuil : Agnès BARNAUD*; *Péault : Laurent MENANTEAU*; Rives d'Autise : Florent BAUDON; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX; Saint Sigismond : Denis LA MACHE; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ; La Tranche-sur-Mer : Pierre-Jacques CARLES; *Triaize : Didier JOUSSEAUME*; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*; Vix : Pascal BETAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU*; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : *Philippe MAUFREY*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Saint Ouen d'Aunis : Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Lydie LEVECQ, France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC, Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : M. GRIGNON et Dimitri BOURON

Approbation du budget primitif de l'exercice 2025

Budget principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025 Budget Principal

Contexte

Le budget primitif 2025 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2025, le Budget principal sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2024 d'une part, ainsi que la participation statutaire communes et EPCI adhérents d'autre part,

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 5 décembre 2024, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 29 janvier 2025 pour une session de vote du budget le 06 février 2025,

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin, modifiés par délibération du Comité syndical le 20 mars 2024,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget général 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 473 523,64 € dont 3 592 373 € en section de fonctionnement et 881 150,64 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2025 présenté en annexe de la présente délibération.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- Budget principal

> d'approuver le Budget principal de l'exercice 2025, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 4 473 523,64 € dont 3 592 373 € en section de fonctionnement et 881 150,64 € en section d'investissement.

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

- Participations statutaires 2025

> d'approuver la participation statutaire des communes et EPCI adhérents détaillées ci-dessous :

- > EPCI (*détail en annexe 1*) : dont la cotisation est égale à 50% de la somme des habitants de leurs communes classées ;
- > Les communes classées (*tableaux en annexe 1*) : selon une base de calcul de 1,5 € par habitant, sauf pour les villes de Niort, Luçon et Fontenay -Le-Comte selon une base de 1 € par habitant et dont le périmètre est fixé à 5 139 habitants pour Fontenay-le-Comte, 22 500 habitants pour Niort et 3 582 habitants pour Luçon.

- Tableau des effectifs 2025

> de valider le tableau des effectifs tel que détaillé dans la maquette budgétaire ci-jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président
Pascal DUPRESTEL
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Annexe 1 : Budget primitif 2025

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2025 (1/4)

1/ Communes et EPCI du Département des Deux-Sèvres :

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDA du Niortais	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
AMURE	438,00	657,00 €
ARCAIS	609,00	913,50 €
BESSINES	1 937,00	2 905,50 €
BOURDET	579,00	868,50 €
COULON	2 327,00	3 490,50 €
EPANNES	871,00	1 306,50 €
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	3 043,00	4 564,50 €
MAGNE	2 769,00	4 153,50 €
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	2 966,00	4 449,00 €
NIORT*	22 500,00	22 500,00 €
PRIN-DEYRANCON	609,00	913,50 €
ROCHENARD (non classée)	541,00	50,00 €
SAINT-GEORGES-DE-REX	441,00	661,50 €
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	1 534,00	2 301,00 €
SAINT-SYMPHORIEN	2 061,00	3 091,50 €
SANSAIS	816,00	1 224,00 €
VAL-DU-MIGNON	1 115,00	1 672,50 €
VALLANS	848,00	1 272,00 €
LE VANNEAU-IRLEAU	879,00	1 318,50 €
Total communes CDA	46 883	58 313,00
Total communauté d'Agglomération du Niortais		23 171,00
* Selon périmètre patrimonial statutaire		

2/ Communes et EPCI du Département de la Charente-Maritime

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDA La Rochelle	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
ESNANDES	2 166	3 249,00 €
MARSILLY (Non classée PNR)	3 266	50,00 €
LA ROCHELLE (Non classée PNR)	81 986	2 000,00 €
Total communes CDA La Rochelle	87 418	5 299,00 €
Total Communauté d'Agglomération de La Rochelle		1 083,00 €

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2025 (2/4)

2/ Communes et EPCI du Département de la Charente-Maritime (suite)

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Aunis Atlantique	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
ANDILLY	2352	3 528,00 €
ANGLIERS	1380	2 070,00 €
BENON	1828	2 742,00 €
CHARRON	2040	3 060,00 €
COURCON	2108	3 162,00 €
GRAMCHABAN	664	996,00 €
FERRIERES	1475	2 212,50 €
GREVE-SUR-MIGNON	573	859,50 €
GUE-D'ALLERE	1049	1 573,50 €
LA LAIGNE	499	748,50 €
LONGEVES	1074	1 611,00 €
MARANS	4556	6 834,00 €
NUAILLE-D'AUNIS	1278	1 917,00 €
LA RONDE	1017	1 525,50 €
SAINT-CYR-DU-DORET	689	1 033,50 €
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	3096	4 644,00 €
SAINT-OUEN-D'AUNIS (Non classée)	2165	50,00 €
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	1913	2 869,50 €
TAUGON	787	1 180,50 €
VILLEDoux	2271	3 406,50 €
Total communes CCAA	32814	46 023,50 €
Total communauté de communes Aunis Atlantique		15 324,50 €

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Aunis Sud	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
ANAIIS	324	486,0
Aigrefeuille d'Aunis (Non classée PNR)	4652	50
Total communes CC Aunis Sud	4 976	536,00 €
Total Communauté de Communes Aunis Sud		162,00 €

3/ Communes et EPCI du Département de la Vendée

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Sud Vendée Littoral	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE	2839	4 259 €
BRETONNIERE-LA CLAYE	605	908 €
CHAILLE-LES-MARAIS	1938	2 907 €
CHAMPAGNE-LES-MARAIS	1839	2 759 €
CHASNAIS	808	1 212 €
COUTURE	234	351 €
GRUES	917	1 376 €
GUE-DE-VELLUIRE	532	798 €
ILE-D'ELLE	1526	2 289 €
LAIROUX	609	914 €
LUCON *	3582	3 582 €
MAGNILS-REIGNIERS	1494	2 241 €
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	2885	4 328 €
MOREILLES	416	624 €
NALLIERS	2410	3 615 €
PEAULT	640	960 €
PUYRAVAULT	656	984 €
ROSNEY	677	1 016 €
SAINT-DENIS-DU-PAYRE	423	635 €
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	2416	3 624 €
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS	1000	1 500 €
TAILLEE	555	833 €
TRANCHE-SUR-MER	3186	4 779 €
TRIAIZE	1070	1 605 €
VOUILLE-LES-MARAIS	790	1 185 €
Total Communes de la CDC	34047	49 279,5 €
Total CDC Sud Vendée Littoral		17 024 €

* Selon périmètre patrimonial statutaire

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Vendée Sèvre Autise	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
BENET	4153	6 229,50
BOUILLE-COURDAULT	606	909,00
DAMVIX	744	1 116,00
LIEZ	305	457,50
MAILLE	768	1 152,00
MAILLEZAIS	913	1 369,50
MAZEAU	468	702,00
RIVES-D'AUTISE	2117	3 175,50
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	947	1 420,50
SAINT-SIGISMOND	431	646,50
VIX	1856	2 784,00
Total communes de la CDC	13308	19 962,00
Total CDC Vendée Sèvre Autise		6 654,00

AR Prefecture

079-257902205-20250206-2025AG0206BP25R-BF
Reçu le 18/02/2025

3/ Communes et EPCI du Département de la Vendée (suite)

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Fontenay-Vendée	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunes classées
AUCHAY-SUR-VENDEE	1140	1710
DOIX LÈS FONTAINES	1790	2685
FONTENAY-LE-COMTE*	5139	5139
LANGON	1071	1606,5
MONTREUIL	843	1264,5
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1239	1858,5
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE	1397	2095,5
Total communes CDC	12619	16 359 €
Total Communauté de commune Fontenay Vendée		6 309,50 €

* Selon périmètre patrimonial statutaire

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2025
Communes CDC Vendée Grand Littoral	Base population 2022 actualisée au 1/01/2025 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunes classées
ANGLES	2996	4 494,00 €
CHAMP-SAINT-PERE	2059	3 088,50 €
CURZON	498	747,00 €
LONGEVILLE-SUR-MER	2463	3 694,50 €
SAINT-BENOIST-SUR-MER	522	783,00 €
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	1616	2 424,00 €
Total Communes CDC	10154	15 231,00 €
Total CDC Vendée Grand Littoral		5 077 €